

CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2020 - PRESSE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 25 juin 2020 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

** Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Madame Isabelle GOURVIL, Messieurs Philippe BANVILLE et Stéphane DUVAL, Mesdames Marie-Claire BARREE, Sophie PESQUET et Valérie DUBOS, Messieurs Gérard JOURNO, Pierre CHAIX, Sébastien CANU, Laurent COMMARE et Mme Clarence LEGALLAIS.*

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Madame Julie BOUTRY (pouvoir à Mme PESQUET) et Monsieur Frédéric PETIGNY (pouvoir à M. JOURNO).*

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Point sur la fermeture de la RD31 du 15 juin au 31 août 2020 :

TRAVAUX SUR LA RD 31 / RTE – réclamations :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet éolien offshore au large de Fécamp, RTE a entrepris des travaux de raccordement et que de ce fait, la RD 31 est barrée depuis le 15 juin jusqu'au 31 août 2020. Les commerçants Sainnevillais s'inquiètent de la baisse de fréquentation et de chiffre d'affaires qu'occasionne la déviation mise en place, d'autant que les travaux sont interrompus chaque week-end.

Ainsi, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à intervenir auprès de RTE et de la Direction des Routes pour demander que cette voie soit maintenue ouverte chaque week-end pendant la durée du chantier.
 - Autorise M. le Maire à intervenir auprès de RTE pour obtenir un dédommagement lié aux pertes de chiffre d'affaires subies par des commerçants.
- Information de la Région sur le Parler Normand et la pose de panneaux en Normand : à revoir à l'issue de la crise sanitaire.
 - Gare de Bréauté : M. MERVILLE annonce la mise en place d'une meilleure desserte de la gare de Bréauté suite aux réclamations d'élus et d'usagers.
 - Collecte textile : 2 068kg de textile ont été récoltés en 10 mois.
 - Point sur la crise sanitaire de la COVID-19 :

LOCATIONS SALLE DES FETES ET LOCAUX COMMUNAUX :

Monsieur le Maire rappelle que vu la crise sanitaire de la COVID-19, les locations de salles ont été suspendues depuis le 16 mars 2020. Dans le cadre de la 2nde phase du déconfinement, à compter du 2 juin 2020, les salles peuvent rouvrir dans certaines conditions, très difficiles à mettre en œuvre vu la configuration des salles communales.

Ainsi, au vu de toutes ces contraintes et de leur configuration, celles-ci resteront fermées au moins jusqu'au 10 juillet 2020.

Concernant le traitement des locations qui ont dû être annulées, le Conseil Municipal décide que les personnes concernées seront prioritaires pour une nouvelle date jusqu'au 31 décembre 2021 ou qu'elles pourront être remboursées suivant leur choix. Un courrier leur sera adressé dans ce sens avec une réponse attendue pour le 31 août 2020. Passée cette date, la location sera considérée comme sans suite.

Monsieur le Maire rappelle également que la coiffeuse, l'orthophoniste et le kinésithérapeute ont dû cesser leur activité pendant cette période. Il propose donc au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de charges à chacun pour ces 2 mois. Accord unanime du Conseil Municipal.

- Lotissement « BAUDU » :

LOTISSEMENT « BAUDU » / voies :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le chantier du lotissement « Baudu » a commencé depuis le 19 mai 2020. La commune sera invitée aux réunions de chantier.

Dans le cadre de cette opération, l'actuelle impasse des Cerisiers sera prolongée en forme de U. Il convient donc de baptiser cette nouvelle voie prolongée : Route des Cerisiers. Il convient également de dénommer la nouvelle voie traversante qui part dans le sens montant. Des propositions ont été faites les élus : Route des Noyers et Route des Poiriers. Accord unanime pour la Route des Poiriers.

- Ecole Numérique Rurale : le matériel sera installé à l'école le 26 août prochain.
- Diplôme du Téléthon : félicitations adressées aux bonnes volontés qui s'investissent activement.
- Réunion des Maires de l'ex-canton de St Romain : dossier majeur : modification des compétences de la Communauté Urbaine. Un représentant de la CU viendra l'expliquer.
- Nouveaux horaires de la déchèterie de St Romain : retour à la situation normale suite à de nombreuses plaintes d'élus et usagers concernant les restrictions d'horaires.
- Fournitures scolaires pour les futurs collégiens : retour à la distribution dans chaque commune à la satisfaction des élus de l'ex-canton.
- Insatisfaction des élus d'avoir appris par voie de presse la réouverture de la piscine de St Romain suite au confinement.
- Bilan déchets verts suite collecte du 22 juin : pas de retour négatif

II. PREMIERS TRAVAUX DES COMMISSIONS

Chaque adjoint et conseillers délégué donne un compte rendu des différentes commissions dont il a la charge.

III. QUESTIONS FINANCIERES

M. le Maire fait une présentation rapide des grands principes budgétaires notamment pour les nouveaux élus.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – commune

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 223 013.84€ (168 825.21€ de résultat de clôture + 54 188.63€ d'intégration des résultats du budget annexe assainissement et de la dissolution du SIRS)

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 123 694.59€ (52 027.96€ de résultat de clôture + 71 666.63€ d'intégration des résultats).

Soit un résultat cumulé exercice 2019 de 346 708.43 €.

Présentés par Madame Marie-Claire BARREE, doyenne d'âge, ils sont approuvés par le Conseil Municipal à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie ses collègues ainsi que Madame la Secrétaire de Mairie

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020.

Il est noté qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) sur 2020 n'est pas nécessaire.

	2019	2020
Taxe foncière Bâti	7.91%	7.91%
Taxe foncière Non bâti	42.32%	42.32%

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Les nombreuses demandes ont été examinées en Commission des finances. Elles sont en partie reconduites par rapport à 2019 et ne seront versées qu'après présentation des rapports d'activité et des comptes financiers des demandeurs. L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil pour un montant total de 30 000€.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif de la commune.

Le besoin d'investissement étant de 0, l'excédent de clôture de fonctionnement est reporté en intégralité au compte R002 pour 223 013.84€.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

En tenant compte des décisions précédentes, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes (reports compris) à 664 803.74€ en section de fonctionnement et à 437 650.33€ en section d'investissement. Les principaux investissements prévus concernent la salle des fêtes, la cantine, l'église, la sécurité routière, l'aire de jeux des enfants.

INDEMNITES DES ELUS

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2020/11 du 27 mai 2020

Le Conseil Municipal, **DECIDE** que le montant de l'indemnité du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, à compter du 27 mai 2020 et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 1^{er} adjoint : 11% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2^{ème} adjoint : 11% du même indice ;
- Conseillers municipaux délégués : 7% du même indice.

PRIME COVID-19

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la loi de finances rectificative pour 2020 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés pendant l'épidémie de covid-19, prime exonérée d'impôt et de charges sociales.

Il est décidé de les attribuer à un agent technique et à la femme de ménage.

CREATION DE POSTE SAISONNIER

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et petits travaux divers suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 34/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée maximale de 2 mois soit jusqu'au 31 août 2020.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 350, indice majoré 327, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2020

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour le passage en led de l'éclairage public de La Cour Souveraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce projet pour un montant de 10 087.47€ TTC et demande au SDE de programmer ces travaux.

LUDISPORT 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Seine-Maritime propose depuis 2005 une action d'initiation aux différents sports collectifs et individuels en direction des habitants des communes rurales notamment pour des élèves de primaire (Ludisport) puis pour des adultes (Ludisport +).

La commune de SAINNEVILLE adhère à ce dispositif depuis plusieurs années et regroupe un bon nombre d'adhérents.

Le Conseil Municipal décide de participer à l'opération Ludisport pour l'année scolaire 2020/2021.

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 21h30.

